



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 27 JUIN 2024

OBJET : URBANISME

14) EPA ORSA

Ingénierie stratégique de développement - Convention
2024/2026

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_14-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 14

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	31
Absents représentés.....	10
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.	3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 14

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. OURABAH-BERTOUT, Adjoint au Maire, représenté par M. GASSAMA,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme LE FRANC, Conseillère municipale,
M. AUBRY, Conseiller municipal,
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



URBANISME

14) EPA ORSA

Ingénierie stratégique de développement - Convention 2024/2026

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.321-14 à L.321-28 et R.321-1 à R.321-22 ;

vu le décret n°2007-785 du 10 mai 2007 modifié portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly Rungis - Seine Amont (EPA ORSA),

vu la délibération n° CA61_2024-05 du Conseil d'administration de l'EPA ORSA du 28 mars 2024 approuvant la convention d'ingénierie stratégique de développement (ISD) 2024-2026,

considérant que le dispositif ISD permet à l'EPA ORSA de réaliser des études stratégiques ou pré-opérationnelles sur les thématiques liées au projet stratégique de l'Etablissement et d'obtenir un financement par l'Etat, le département du Val-de-Marne, et les communes membres du conseil d'administration de l'EPA ORSA,

considérant que le dispositif ISD 2024-2026 prévoit deux études sur Ivry-sur-Seine : le devenir du petit tertiaire et de l'immobilier d'activités obsolètes, et la faisabilité d'intervention de résorption de l'habitat insalubre,

vu la convention, ci-annexée,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'ingénierie stratégique de développement 2024-2026 avec l'EPA ORSA, l'Etat, le Département du Val-de-Marne, et les villes partenaires.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents qui en découlent.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses seront imputées sur le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE - 4 JUIL 2024
RECU EN PREFECTURE
LE - 4 JUIL 2024
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE - 4 JUIL 2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_14-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024